











## Communiqué de Presse

2024 : pour renforcer l'Ecole publique laïque !

Cette année civile débute de façon mouvementée dans l'Éducation nationale : changement de ministre et fusion de portefeuilles, multitude de réformes annoncées pour la rentrée prochaine, prises de parole controversées. La réponse de Madame Oudéa-Castéra à la question posée par un journaliste sur les raisons du choix de la scolarisation de ses fils dans le privé – on n'évoquera pas la réputation et les interrogations quant aux choix au titre du caractère propre de l'établissement privé sous contrat Stanislas – relance les débats clivants sur le dualisme scolaire tel qu'il existe aujourd'hui.

2024 : 40 ans après l'abandon de la loi Savary qui visait un service public unifié, 30 ans après la manifestation de défense de l'école publique qui réunissait un million de citoyens alors que le Conseil constitutionnel venait de censurer l'essentiel des dispositions de la loi dite Bourg-Broc ou Bayrou qui aurait permis de ne plus limiter le financement du privé, 20 ans après la loi de 2004 qui est encore remise en question aujourd'hui, un peu plus de 10 ans après la loi de refondation de l'École sous Vincent Peillon, on assiste de nouveau à des questionnements, des réflexions sur nos valeurs républicaines et notamment sur l'égalité et la fraternité. L'égalité, la fraternité en éducation ne sont pas de vains mots. Ces mots fondent notre école républicaine. C'est le but de tous les agents publics laïques que de transmettre ces valeurs à tous les élèves, citoyens en devenir. C'est aussi ce qui fait qu'aujourd'hui les établissements privés sous contrat sont pointés du doigt, notamment depuis la publication de leurs IPS mais aussi du rapport de la Cour des comptes en juin dernier. Il indiquait un manque de contrôles de la puissance publique au niveau financier. Tandis que le CNAL avait saisi la Cour des comptes pour connaître le montant global de l'argent public dépensé pour le privé sous contrat, ce rapport nous donne des chiffres sur le financement de l'Etat. En réalité il est de 100% en ce qui concerne le fonctionnement des établissements auxquels s'ajoutent des subventions facultatives des collectivités territoriales mais aussi des financements privés. Ces derniers sont soumis à une défiscalisation de 66%, manque à gagner pour l'Etat. Ce montant n'est pas connu mais la somme est exorbitante au regard des conséquences que ce séparatisme exerce sur notre jeunesse.

L'égalité en éducation doit être notre boussole et la coopération, l'entraide un moyen de collectivement avancer vers plus de fraternité. L'égalité en éducation, c'est le thème des travaux annuels du CNAL, avec pour vecteur : la mixité sociale et scolaire. Ce sujet est depuis la rentrée scolaire complètement absent des préoccupations du ministère alors même que les études et résultats qui sortent des recherches sociologiques en montrent les effets positifs à de nombreux égards.

Le CNAL, du haut de ses 70 années de militantisme, est résolu à continuer son action de défense de l'école publique laïque avec tous les partenaires qui voudront bien nous y aider : les parlementaires, les associations laïques, les citoyens, etc. Forts de nos expériences, il nous faut nous rassembler pour renforcer notre école publique !

Paris, le 16 janvier 2024

**Marie-Laure Tirelle** 

Secrétaire Générale du CNAL

